

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

-----

**PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
Bureau des Procédures d'Utilité Publique**

-----

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER**

**Aménagement de l'îlot BANQUE DE FRANCE à SAINT-OMER porté par la  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-OMER**

-----

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 9 novembre 2012 une enquête publique unique présentée par l'EPF et relative à la demande préalable de déclaration d'utilité publique, la cessibilité des terrains et l'impact environnemental du projet d'aménagement de l'îlot « Banque de France » à Saint-Omer porté par M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer. Cette enquête se déroulera en mairie de Saint-Omer pendant 33 jours consécutifs du 7 janvier au 8 février 2013 inclus.

Cette enquête sera conduite par Messieurs Jacques DUC, retraité de la Police Nationale en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Claude HENNION, directeur général des services de mairie en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie.

Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la Préfecture.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Omer aux jours et heures suivants :

- lundi 7 janvier 2013 de 09h00 à 12h00
- mardi 15 janvier 2013 de 14h00 à 17h00
- mercredi 23 janvier 2013 de 09h00 à 12h00
- jeudi 31 janvier 2013 de 09h00 à 12h00
- vendredi 8 février 2013 de 14h00 à 17h00 .

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. Guy GALLAIS-2, rue Albert Camus-62968 LONGUENESSE CEDEX- tél : 03-21-93-14-44.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dresser le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture([www.pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr)) rubrique « annonces et avis/consultation du public).

Toute personne physique ou morale pourra demander communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera distinctement sur la demande de déclaration d'utilité publique et de cessibilité selon la poursuite de chaque procédure.